



MAIRIE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES
1 Place Gambetta
Cloyes-sur-le-Loir
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

MARCHE DE TRAVAUX N°2021.00010
TRANSFORMATION DE LA HALLE FERMEE
EN SALLE POLYVALENTE DE LE MEE
AVEC LA CREATION D'UNE CUISINE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
MARCHE DE TRAVAUX

Septembre 2021

Règlement de la Consultation

Marché Public n°2021.00010

DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES
Vendredi 24 septembre 2021 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 NOMENCLATURE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.3 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.4 NEGOCIATION	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 MAITRISE D'ŒUVRE	4
3.2 CONTROLE TECHNIQUE	4
3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1 DOCUMENT A PRODUIRE	5
5.2 VARIANTES :	7
5.3 VARIANTES EXIGÉES :	7
5.4 OPTIONS	7
5.5 – MARCHE A PRESTATIONS SIMILAIRES	7
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	9
7.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
8.2 DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.3 VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de transformation de la halle fermée en salle polyvalente de le Mée avec la création d'une cuisine.

Le lieu d'exécution est la **commune nouvelle de Cloyes-les-Trois-Rivières** et concerne la commune déléguée de Le Mée.

1.2 Etendue de la consultation

Le marché est un marché de travaux lancé selon une procédure adaptée, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 et R.2125-3 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté à négocier.

1.3 Décomposition de la consultation

Les travaux envisagés comportent 8 lots désignés ci-dessous :

Chaque entreprise peut candidater pour un ou plusieurs lots et proposer éventuellement un prix ajusté si plusieurs lots lui étaient confiés

Lot n°1 – VRD – Gros œuvre – Charpente – Bardage – Couverture – Etanchéité – Ravalement

Lot n°2 – Menuiseries extérieures aluminium

Lot n°3 – Doublage cloisons – Isolation – Menuiseries intérieures bois – faux plafonds

Lot n°4 – Electricité

Lot n°5 – Plomberie – Chauffage – VMC

Lot n°6 – Carrelage

Lot n°7 – Peinture

Lot n°8 – Panneaux isothermiques et appareils de cuisine

1.4 Conditions de participation des concurrents

Forme juridique en cas de groupement

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini dans les articles R.2142-19 à R2142-27 du Code de la commande publique. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du code de la Commande publique.

Les candidats n'ont pas la possibilité de présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.5 Nomenclature

45262700-8 Travaux de transformation de bâtiments

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

9 mois à partir de décembre 2021. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

La date prévisionnelle de démarrage effective des travaux est le 6 décembre 2021.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunt de la collectivité et subventions de l'Etat et du Conseil Départemental d'Eure et Loir (politique Bourgs-Centres).

2.4 Négociation

En application de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la commune se réserve le droit d'effectuer une négociation avec toutes les entreprises ayant remis une offre jugée recevable en respectant les principes d'égalité et de traitement.

Article 3 : Les intervenants

3.1 Maîtrise d'œuvre

ARCHITECTE
ARCHIGONE
10, rue Marceau
28600 LUISANT
Tél. 02 37 35 95 95 / [Mél. archigone@orange.fr](mailto:archigone@orange.fr)

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE - VRD
LAMALLE INGENIERIE
ZA des Bois Mormoulins
5 allée de la Scierie
28210 CHAUDON
Tél. 02 37 82 34 68 / [Mél. lamalle-28@lamalle.com](mailto:lamalle-28@lamalle.com)

BUREAU D'ETUDE GENIE CLIMATIQUE / FLUIDES
SAISON PARAGOT
ZA de la Fosse Bouchard
12 rue de la Coquetterie
28630 NOGENT LE PHAYE
Tél. 02 38 22 02 01 / [Mél. contact@betsaisonparagot.fr](mailto:contact@betsaisonparagot.fr)

BUREAU D'ETUDE ELECTRICITE
GESBERT
12H Boulevard Louise Michel
LES AUNETTES
91030 EVRY CEDEX
Tél. 01 60 77 11 43 / [Mél. contact@betgesbert.com](mailto:contact@betgesbert.com)

3.2 Contrôle technique

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Cité de l'innovation – Bât 23
7 rue Auguste Rodin
28 360 LE COUDRAY
Tél. 02 37 36 36 28 / [Mél. stephan.bolomey@bureauveritas.com](mailto:stephan.bolomey@bureauveritas.com)

3.3 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Cité de l'innovation – Bât 23

7 rue Auguste Rodin

28 360 LE COUDRAY

Tél. 02 37 36 36 28 / [Mél. stephan.bolomey@bureauveritas.com](mailto:stephan.bolomey@bureauveritas.com)

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Les actes d'engagement (A.E.) par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots et leurs documents annexés
- Le cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) du lot 1 à 8
- Le Détails Quantitatif et Estimatif (D.Q.E)
- Les plans projet des travaux envisagés

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera disponible en support numérique :

- sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir www.amf28.org/cloyestrosrivieres

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Pour la candidature, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra remettre toutes les pièces susvisées. **L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale.**
- Pour les **entreprises de dimension nationale**, il est demandé une **présentation de l'antenne** qui serait impliquée dans le projet, tant dans la présentation administrative (effectif, compétences, etc.) que pour les références.

Seul le candidat attributaire du marché sera tenu de fournir, dans le délai imparti par le maître d'ouvrage, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Pour l'offre, l'attention des candidats est attirée sur le fait que **le maître d'ouvrage attend des mémoires techniques spécifique à la présente opération.**

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de sa candidature et son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus par l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 :

- La lettre de candidature, formulaire DC1 ou document équivalent.
 - o Elle indiquera si le candidat se présente seul ou en groupement. En cas de groupement, il peut être fourni :
 - o Une lettre de candidature commune à l'ensemble des membres du groupement. Dans ce cas, il y sera précisé la forme du groupement (conjoint ou solidaire), l'identité du mandataire et l'étendue de ses pouvoirs.
 - o Une lettre de candidature propre à chaque membre du groupement. Dans ce cas, il y sera précisé la forme du groupement (conjoint ou solidaire), l'identité du mandataire et l'étendue de ses pouvoirs.

- 2° Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC1 ou équivalent).

- DC1 du candidat ou de l'équipe candidate

- Le ou les documents relatifs au pouvoir des personnes habilitées pour engager chaque candidat (extrait K-bis, délégation de signature, pour les sociétés, certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) pour les travailleurs indépendants, etc.)

- En cas de groupement d'entreprises : Pouvoirs de tous les cotraitants au mandataire de l'équipe

- Attestations d'assurances de responsabilité civile et de responsabilité décennale en cours de validité

Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.

Les justificatifs permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat par la production des éléments suivants, dans l'ordre :

1. Certificats de qualifications professionnelles se rapportant à la prestation pour laquelle l'entreprise se porte candidat ou liste de travaux similaires au lot / aux lots pour lequel / lesquels le candidat soumissionne, exécutés au cours des cinq dernières années et attestation sur l'honneur de la réelle exécution par la société candidate de ces travaux ou certificat de bonne exécution du maître d'ouvrage pour lequel les travaux ont été réalisés,
2. Description de l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
3. Déclaration du chiffre d'affaires du candidat sur des travaux de même nature, pour chacune des trois dernières années,
4. Déclaration des effectifs du candidat et importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années,
5. CV des personnes pressenties (personne référente et son remplaçant) pour encadrer l'équipe

qui effectuera les travaux.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

Mémoire technique spécifique proposé par le candidat pour l'opération découpé en trois parties :

1. Organisation de l'entreprise pour mener à bien la réalisation des travaux
2. Délai de réalisation des travaux et délai de disponibilité / d'intervention sur le chantier
3. Moyens mis en œuvre sur le chantier pour la sécurité et l'environnement

Le détail des renseignements attendus est précisé dans le chapitre des critères de jugement des offres.

- AE et ses annexes dûment complétés et signés, avec indication de la part de marché que le candidat a éventuellement l'intention de sous-traiter
- DPGF globale en annexe de l'AE
- Le prix détaillé (BPU du lot rempli)

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées

5.3 Variantes exigées :

Sans objet.

5.4 Options

Uniquement le lot n° 5 : Plomberie – Chauffage – VMC (voir CCTP)

5.5 – Marché à prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de conclure un ou des marchés à prestations similaires conformément aux dispositions prévues dans l'article R. 2122-7 du code de la Commande publique.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1 – Valeur technique appréciée d'une manière globale en fonction des éléments détaillés ci-dessous	70 %
Qualité de réponse apportée par rapport à la spécificité de l'opération : Méthodologie de travail et les procédés principaux d'exécution des prestations et notamment des travaux, avec les détails techniques de l'offre (matériel, matériaux, fournisseurs, produits, principaux procédés d'exécution, moyens de levage et de transports, les autocontrôles, la gestion de la qualité, les moyens d'études, etc.).	
Respect planning et optimisation du délai : Précisions sur les délais d'exécution des travaux permettant de respecter ou d'optimiser les exigences du planning transmises par la maîtrise d'œuvre.	
Réactivité d'intervention sur le chantier Délai requis pour intervenir sur le chantier dans le cas d'une demande expresse du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage.	
Sécurité et respect de l'environnement Mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier (sécurité et prévention des compagnons et des personnes extérieures) et respecter l'environnement (notamment moyens mis en œuvre pour la prévention des pollutions et nuisances du chantier, notamment sonores, la gestion et valorisation des déchets de chantier, la provenance des matériaux, la facilité d'entretien des produits et installations techniques, etc.)	
2 – Prix des prestations	30 %

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres inacceptables ou inappropriées au sens de L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique ne pourront faire l'objet d'une analyse et seront éliminées.

Toute offre contenant des restrictions ou des réserves par rapport aux pièces du marché sera déclarée comme inacceptable.

Offres irrégulières

Pour les offres irrégulières, le maître d'ouvrage pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres dans le délai dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Ainsi, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le maître d'ouvrage peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Pour les offres, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer et/ou préciser son offre. En cas d'absence de retour de l'ensemble dans un délai de 3 jours ouvrés, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La non-transmission des documents demandés par le maître d'ouvrage dans les délais entrainera l'irrecevabilité de l'offre.

Offre anormalement basse

En cas de suspicion d'offre anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au candidat de lui fournir, dans un délai qui lui sera précisé, toutes les explications qu'il jugera nécessaire pour justifier pleinement et utilement le caractère sérieux de son offre.

À la lecture des éléments fournis, le maître d'ouvrage pourra alors :

- si les explications demandées ne permettent pas d'établir le caractère économiquement viable de l'offre eu égard aux capacités économiques, techniques et financières de l'entreprise et de démontrer que le marché ne peut être exécuté dans les conditions prévues, maintenir son avis et rejeter l'offre en tant qu'offre anormalement basse,
- si les éléments transmis sont convaincants, l'acheteur peut requalifier l'offre de « normale », en reconnaissant le caractère particulièrement compétitif de l'offre du candidat qui sera alors incluse dans le processus d'analyse des offres sur la base des critères d'attribution annoncés et de leur pondération.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 Transmission électronique

la plate-forme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : www.amf28.org/cloyestrosrivieres

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : www.amf28.org/cloyestrosrivieres

Une réponse sera alors adressée, sur la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges pourront être communiqués à l'ensemble des concurrents au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

8.3 Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans être un élément de sélection et sans formalisation de rendez-vous, une visite sur place est vivement recommandée.